

POINT DE PRESSE DU 23 MARS 2020

MADAME REBECCA RUIZ

**CONSEILLÈRE D'ETAT, CHEFFE DU
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE
L'ACTION SOCIALE**

MADAME CHRISTELLE LUISIER BRODARD

**CONSEILLÈRE D'ETAT, CHEFFE DU
DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET
DU TERRITOIRE (DIT)**

Scrutins communaux

- Report à une date ultérieure des élections complémentaires à la Municipalité prévues dans certaines communes les 5 avril et 17 mai
- Des élections tacites restent possibles afin de permettre la recomposition des municipalités
- Le Conseil d'Etat étend les règles liées aux élections tacites aux communes comprenant un conseil général
- Les délais pour le dépôt des candidatures restent ouverts
- Les préfets peuvent annuler, au besoin, le dépôt des candidatures

Fonctionnement des institutions communales

- Les Conseils communaux ou généraux ne pouvant plus se réunir en séance plénière, leurs travaux sont suspendus
- Sur autorisation du Conseil d'Etat, un Conseil communal ou général peut prendre des décisions sans se réunir en séance plénière
- Pour obtenir l'autorisation de prendre une décision, la commune doit:
 - déposer une demande auprès du préfet de son district
 - motiver l'urgence de la décision et son caractère prépondérant pour la commune
 - prévoir l'organisation d'un vote par correspondance
 - les règles de quorum sont maintenues

Procédures administratives

- La directive liées aux tâche administratives s'applique à l'ensemble de l'Administration cantonale, ainsi qu'aux municipalités, administrations communales et entités intercommunales (associations et autres)
- Seules les tâches administratives indispensables sont maintenues
- Les autorités s'abstiennent de toute notification comprenant un délai (recours, mises à l'enquête, oppositions, etc.), sauf urgence absolue
- Les délais judiciaires en cours fixés par l'autorité peuvent être prolongés, les demandes en ce sens doivent être acceptées
- Pour les délais légaux qui ne peuvent être prolongés, les demandes de restitution justifiées par la pandémie devront être accueillies, de même que les oppositions ou autres recours déposés sans motivation

Prestations

- Les municipalités déterminent les prestations maintenues en accord avec les préfets
- La liste des prestations maintenues comprend, par exemple:
 - la gestion du personnel, la comptabilité et les services financiers
 - la sécurité routière et les services industriels
 - la gestion des déchets et l'épuration des eaux

DR KARIM BOUBAKER

MÉDECIN CANTONAL ADJOINT

Evolution des cas positifs au COVID-19

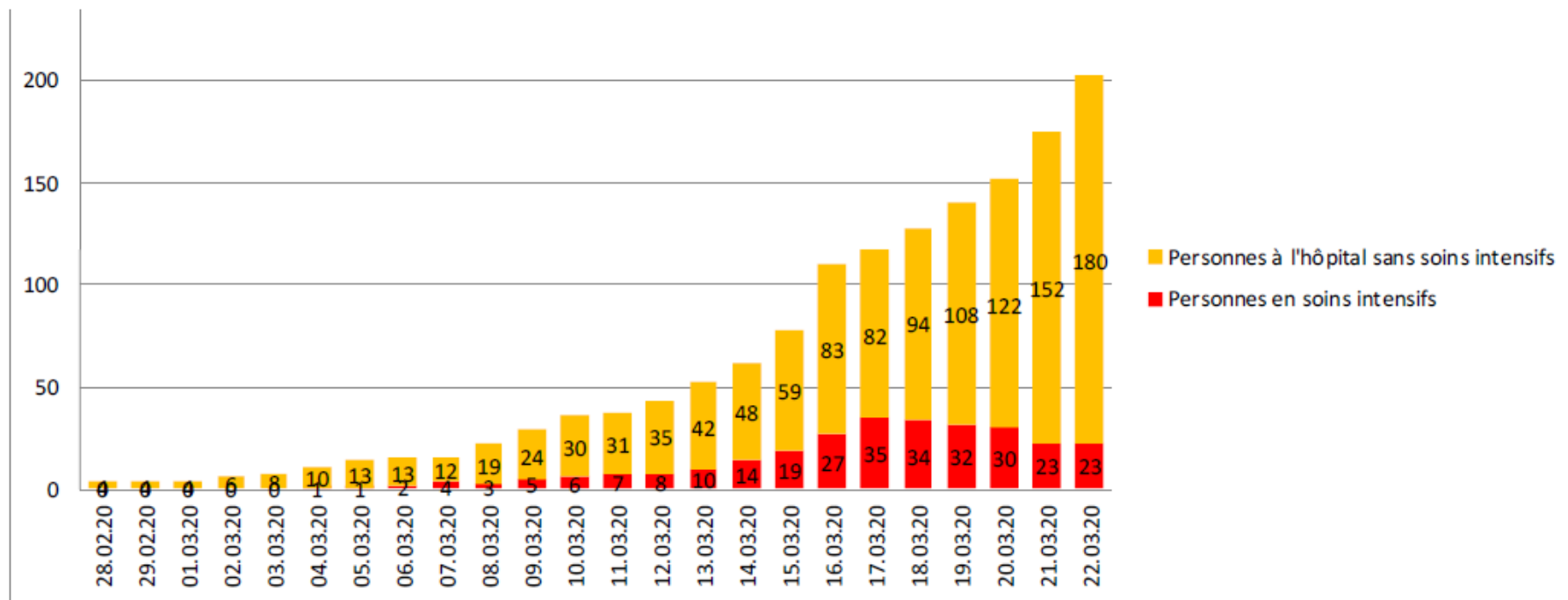
Ces données, cumulées, concernent uniquement le Canton de Vaud. Les cas confirmés sont ceux qui ont été testé positifs selon la politique de dépistage en vigueur. Le total des cas confirmés comprend les hospitalisations, les cas sortis de l'hôpital ainsi que les décès.

Date ▼	Hospitalisations en cours	Sortis de l'hôpital	Décès	Total cas confirmés
22.03.20	203	75	16	1 782
21.03.20	175	70	15	1 676
20.03.20	152	62	12	1 432
19.03.20	140	52	7	1 212
18.03.20	117	16	5	796

+ Afficher 8 de plus

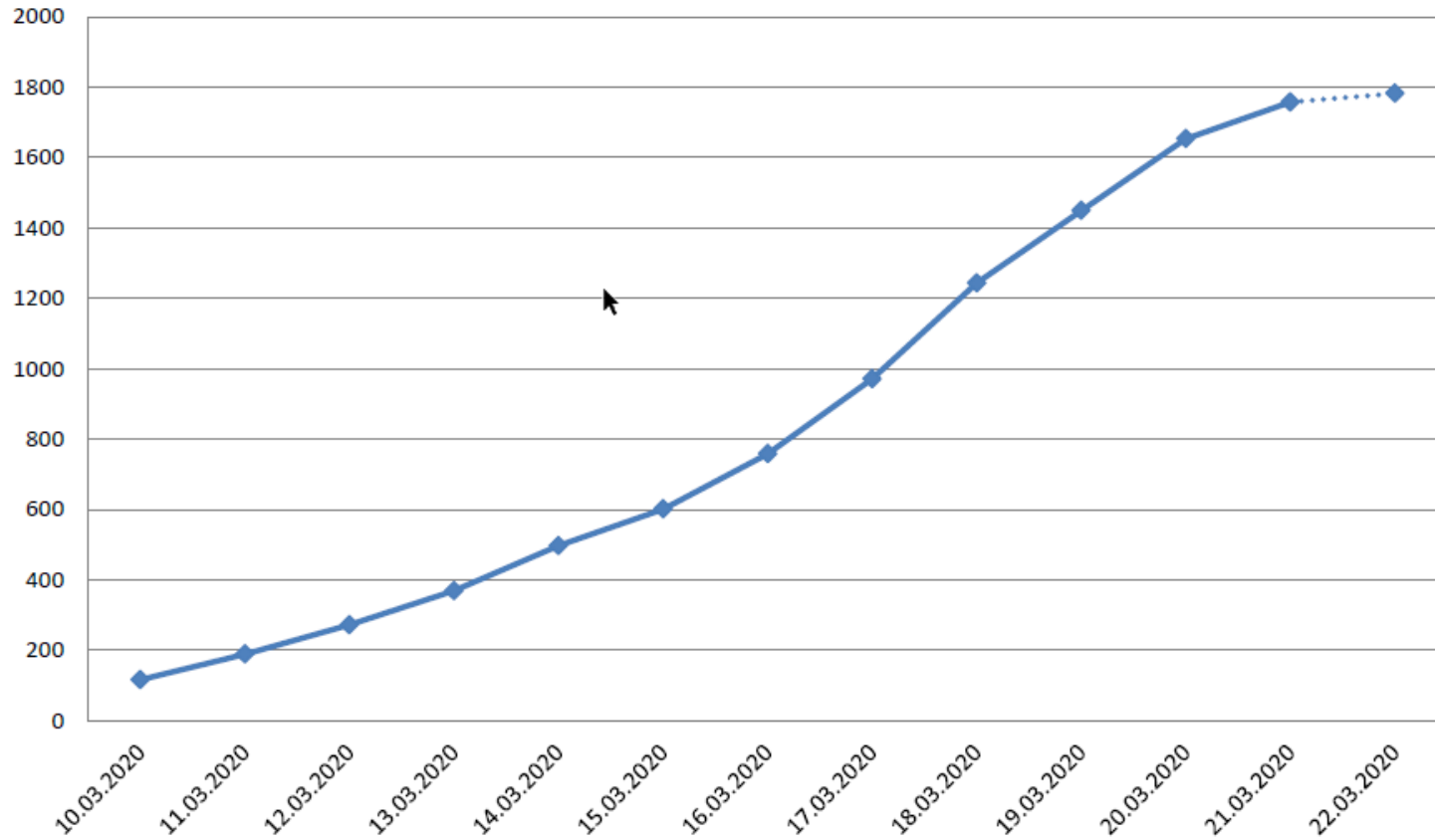
CAS CONFIRMES POSITIFS HOSPITALISES - SITUATION DU 22.03.2020 18H00

Nombre de patients en hospitalisation CHUV – FHV - Cliniques



CAS CONFIRMES POSITIFS HOSPITALISES - SITUATION DU 22.03.2020 18H00

Nombre de cas confirmés positifs cumulés 1782



Situation de la Vallée de Joux

- Patients très âgés (85 à 95 ans) avec de multiples comorbidités

Les centres ambulatoires renforcés

OBJECTIFS ET INTENTION

- Augmentation de la capacité des consultations ambulatoires afin d'éviter l'engorgement du système de santé. Centres de médecine générale et non dédiés exclusivement au covid-19.
- Soutien aux cabinets de médecine de premier recours

CONCEPT

Mettre à disposition de la population 3 à 4 centres de consultations ambulatoires par région. Ces centres sont adossés à des cabinets de médecine générale

RENFORTS

- Personnel santé : appel à des réserves de médecins et personnel infirmier
- Protection civile : appui logistique, administratif et matériel
- Armée : troupes sanitaires

Porteur sain VS malade asymptomatique

- Personnes qui sont porteuses du virus, qui n'ont pas de symptômes et qui pourraient dans de rares cas transmettre la maladie
- Pas significatif

DENIS FROIDEVAUX, CHEF EMCC

EMCC et partenaires

- Organisation sociale:
 - Corps préfectoral: Plan canicule +++
 - Dispositif qui prévoit de venir en aide aux personnes les plus fragiles (âge critique des 65 ans)
 - Plan de continuité de l'administration des municipalités

EMCC et partenaires

- Vortex (réserve opérationnelle)
 - Accueil du personnel médical ou autre personnel impliqué dans la gestion de la crise

Moyens engagés

- 727 personnes Protection civile
- 696 policiers vaudois:
 - Entre le 17 et le 22 mars 2020:
 - 30 dénonciations MP (attroupements de groupes de personnes et 4 commerces ne respectant pas les règles)
 - 56 amendes d'ordre

Bénévoles

- 360 bénévoles inscrits depuis vendredi
- Un bureau de gestion des bénévoles à Gollion:
 - Met en relation les personnes se portant volontaires (selon leur profil) avec les responsables de secteurs nécessitant des ressources supplémentaires (ORPC, communes, ...).
 - Centralise les annonces de volontariat

Divers

- Appel à limiter le nombre de personnes dans un ménage allant faire les courses
- Le tourisme d'achat en France est prohibé
 - 135 euros d'amende en cas d'infraction

- Vos questions?